

Commune de BOUGY

Arrondissement de Caen

COMPTE-RENDU

Département du Calvados

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUGY

Séance du MARDI 14 JUIN 2011

Nombre de conseillers

En exercice 9
Présents 8
Votants 8

L'an deux mil onze, le quatorze juin à vingt heures trente cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges HEDIER, Maire

Etaient présents : M. Georges HÉDIER – Mme Michèle MAUGEAIS – Mme Véronique COLLET – Mme Véronique VINCENT-LALY - M. Stéphane LEBOSSÉ – M. Michel SABOT M. Patrick THAFLET – M. Loïc BOSCOT.

Absente : Madame Sabrina LEVAVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Michèle MAUGEAIS

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE (Rénovation 2^{ème} tranche)

Le conseil municipal décide de poursuivre la rénovation de la salle des fêtes :

- Rénovation de la peinture des boiseries extérieures,
- Réfection de la peinture de l'entrée, des vestiaires, des toilettes et de la cuisine.

Après consultation, le devis de l'Entreprise Alain FONTAINE, Artisan à BARON-SUR-ODON, est retenu pour les sommes de 1 086,01 € TTC pour les extérieurs et de 6 573,99 € TTC pour les travaux intérieurs. Ces sommes seront prélevées au budget primitif en investissement, au compte 21318 du chapitre 21.

Des demandes de subventions seront adressées au Conseil Général du Calvados et à un parlementaire dans le cadre de la réserve.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

REPLACEMENT PORTAIL DU CIMETIERE

Le conseil municipal décide de remplacer le portail vétuste du cimetière.

Monsieur le Maire fait part de deux devis :

- l'un de l'Entreprise ODON PAYSAGE à BOUGY pour un montant TTC de 2 810,70 €
- et l'autre de l'Entreprise CCM14170 à THIEVILLE pour un montant TTC de 2 529,73 €

Après en avoir délibéré, le devis de l'Entreprise CCM14170 à THIEVILLE est retenu pour la somme de 2 529,73 € TTC. Cette somme sera prélevée au budget primitif en investissement, au compte 21316 du chapitre 21.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2011

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET, Maire-Adjoint, en charge des affaires scolaires.

Madame COLLET fait part d'une augmentation des coûts de fonctionnement du S.I.G.R.S.O. par repas de 10 centimes se décomposant par la création d'un poste, les charges diverses et le coût croissant des marchandises.

En conséquence, les communes sont amenées à appliquer une majoration de 2 %.

Les tarifs sont les suivants:

- Ecole maternelle : 3,73 €
- Ecole élémentaire : 3,84 €
- Repas exceptionnel : 5,00 €
- Repas d'un enfant ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : 1,19 €, *tarif sur lequel Mme COLLET s'arrête particulièrement pour expliquer l'augmentation de 53 centimes à 1,19 €. La prise des repas pour ces enfants présentant des allergies diverses nécessite la présence d'une personne à plein temps s'occupant uniquement d'eux pendant la durée du repas.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces nouveaux tarifs.

RAPPORT COMMISSION SECURITE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire indique que la salle polyvalente a fait l'objet d'une visite de sécurité périodique afin de vérifier la conformité des installations techniques au regard du règlement incendie.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Michèle MAUGEAIS, Maire-Adjoint, qui a assisté à la réunion plénière à la Préfecture.

Madame MAUGEAIS rapporte les prescriptions ou constatations faites lors de la visite :

1. Remédier aux manques constatés, notamment en ce qui concerne l'alarme ;
2. Doter la cuisine d'une hotte, cette dernière devant isoler l'espace cuisine de la salle ;

3. Positionner les extincteurs à 1,20 m du sol (poignée de portage) ;
4. Installer un système d'alarme conforme aux exigences de l'article L16.

La proposition d'avis du groupe de visite a été favorable à la poursuite de l'accueil du public dans cet établissement.

AVIS SUR LE SCHÉMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU CALVADOS

Après avoir discuté du projet, le conseil municipal, à l'unanimité, suit le raisonnement de la Communauté de Communes EVRECY-ORNE-ODON, c'est-à-dire :

- qu'ils souhaitent que la Communauté de Communes « Evrecy-Orne-Odon » conserve son périmètre afin de maintenir l'équilibre actuel ;
- qu'ils s'opposent à une fusion avec Caen la mer ;
- qu'ils restent cependant favorables à la participation d'une réflexion sur la mise en place d'un « Pôle métropolitain » étant conscients que la Communauté de Communes est liée au bassin de vie de l'agglomération caennaise.

Monsieur le Maire indique que le Syndicat d'Eau du Val d'Odon (S.I.A.E.P.) disparaîtra pour être intégré dans le Syndicat de Production d'Eau, région Sud Bessin-Pré Bocage-Val d'Orne sachant qu'actuellement le S.I.A.E.P. adhère à ce syndicat.

PROJET DE JUMELAGE

Madame COLLET prend la parole pour informer le conseil municipal que, suite aux demandes de projets de jumelage faites auprès du Conseil Général depuis plusieurs années avec réponses négatives, il a été envisagé d'intégrer un comité de jumelage déjà existant. C'est dans cette optique qu'elle-même accompagnée de Monsieur le Maire se sont rendus en Bavière lors du week-end de l'Ascension pour rencontrer le comité allemand. Ces derniers ont accepté de recevoir la commune de Bougy dans leur comité.

Pour la commune de Bougy, il s'agit d'ouvrir une porte sur l'Europe et de réaffirmer ses liens avec ses voisins géographiques puisque le Comité de jumelage existant accueille les communes d'Eterville, Baron-sur-Odon, Gavrus et Evrecy.

Une subvention de 0,30 euro par habitant sera demandée pour le fonctionnement du comité.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion de la commune dans le comité du jumelage allemand, en espérant que les familles bougiennes répondront favorablement à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

1. Madame COLLET fait part au Conseil Municipal du départ en retraite de Madame TOURNERIE, ATSEM au sein de l'école maternelle de Baron-sur-Odon le 31 août prochain et de la nomination de Mademoiselle Kathy LETOURNEUR, habitante de BOUGY, pour pourvoir à son remplacement.
Madame Béatrice GODEY sera reconduite dans son emploi d'aide à la cantine, elle aussi habitant la commune.
Madame COLLET fait remarquer le désir de la commune de BOUGY, de privilégier les bougéiens lors des ouvertures de postes de travail.
2. Monsieur SABOT met en avant les dégâts survenus chez certains habitants après les fortes pluies du week-end de l'Ascension, notamment dans la rue de l'Eglise. Le problème étant que la rue de l'Eglise supporte la descente des eaux de la route venant d'Evrecy et qu'elle n'a qu'une seule bouche d'évacuation ce qui entraîne rapidement des débordements. Monsieur le Maire propose de demander un devis pour que les eaux venant de la plaine d'Evrecy puissent rester canalisées vers les bouches d'évacuation de la rue de la Plaine lors du passage devant la rue de l'Eglise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.